

## Code de conduite en vigueur à la Bibliothèque

Le *Code de conduite en vigueur à la Bibliothèque* applique les principes inhérents au Code des droits et responsabilités qui stipulent que "Tous les membres de l'Université Concordia, ainsi qu'il est défini à la section III du présent code, peuvent raisonnablement s'attendre à poursuivre leur travail, leurs études ou toute autre activité reliée à la vie universitaire en toute sécurité et dans un climat de courtoisie. À ce titre, ni l'Université ni ses membres ne doivent tolérer quelque comportement que ce soit qui nuit à l'Université, d'une part, ou à ses membres, d'autre part." (BD-3 par.I.2)  
<http://vpexternalsecgen.concordia.ca/fr/documents/policies/BD-3.pdf> (1 août 2010).

Le *Code de conduite en vigueur à la Bibliothèque* est conçu pour assurer la qualité d'environnement souhaitée. Il s'applique à tous les secteurs de la Bibliothèque, incluant les rayonnages, les aires d'étude, les salles de classe, les salles d'étude pour les travaux en groupe, les salles de réunion, les puits d'escaliers et les toilettes.

### FONCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

L'accès à la Bibliothèque est permis seulement pour consultation des ressources documentaires et pour l'étude. Il est interdit d'y flâner et de faire de la sollicitation. Il n'est pas permis d'y faire des enregistrements sonores, des bandes vidéo, des photographies et tout autre enregistrement audiovisuel, sauf sous autorisation expresse.

### IDENTIFICATION DES USAGERS

Tous les usagers de la Bibliothèque doivent être prêts à fournir une pièce d'identité valide sur demande du personnel de la Bibliothèque ou du Service de la protection publique. Les membres de l'Université doivent toujours avoir sur eux leur carte d'identité de l'Université lorsqu'ils sont à la Bibliothèque. Les cartes d'identité ne peuvent être prêtées.

### CONDUITE

Les usagers sont tenus de se comporter d'une manière courtoise et particulièrement, de :

#### FAIRE PREUVE DE CIVISME

Les usagers doivent se comporter de manière civilisée envers les membres du personnel et les autres usagers. Les menaces, le harcèlement ou le mépris ne sont pas tolérés; ces comportements sapent l'atmosphère calme et sécuritaire de la Bibliothèque et enfreignent le *Code des droits et des obligations* de l'Université.

Les usagers sont priés de ne pas prendre plus de place qu'ils ont besoin et de ne pas laisser d'effets personnels sans surveillance dans les aires d'étude afin que chacun puisse disposer d'un espace pour étudier. Ils sont priés également de ne pas occuper les postes de travail spécialisés (postes de lecture de microformes, ordinateurs ou postes adaptés aux étudiants handicapés) s'ils ne comptent pas les utiliser.

Il est interdit de poser les pieds sur le mobilier pour ne pas l'abîmer et par respect pour autrui.

#### NE PAS FAIRE DE BRUIT

Le bruit excessif n'est pas permis à la Bibliothèque. Tout bruit ou activité qui gêne la concentration des autres usagers (conversations, cellulaires, musique, etc.) est considéré comme excessif.

### QUESTIONS, COMMENTAIRES OU PLAINTES

Le personnel de la Bibliothèque, en général, n'est pas autorisé à accorder des exceptions aux politiques de la Bibliothèque. Les questions, commentaires ou plaintes concernant la présente politique doivent être adressés à l'Administration de la Bibliothèque.

Les enfants accompagnés d'un adulte sont les bienvenus à la condition de demeurer calmes et disciplinés.

### RESPECTER LA PROPRIÉTÉ DES LIEUX

L'eau et les boissons dans un contenant hermétique sont autorisées dans la bibliothèque. Toute nourriture est interdite. Les odeurs et les déchets de nourriture sont la source de désagréments pour les usagers. Les restes de nourriture et les boissons renversées causent des infestations d'insectes et des dommages aux collections, à la moquette et aux meubles de la bibliothèque.

### FAIRE BON USAGE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Les usagers sont responsables de conserver les ouvrages de la Bibliothèque en bon état. Toute marque (surlignage, soulignage, notes personnelles, autocollants, pages cornées, etc.) réduit leur durée d'utilisation et leur utilité.

### SE CONFORMER AUX POLITIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les usagers sont responsables de s'informer des politiques de la Bibliothèque, conçues pour assurer la sécurité des personnes et des ressources documentaires ainsi que l'accès équitable aux ouvrages et à l'équipement. Les infractions répétées sont coûteuses et perturbent l'ensemble de la communauté universitaire.

Il existe un certain nombre de politiques générales et de politiques propres à la Bibliothèque. On les trouvera aux adresses : <http://library.concordia.ca> et [http://vpexternalsecgen.concordia.ca/fr/politiques\\_officielles/](http://vpexternalsecgen.concordia.ca/fr/politiques_officielles/)

### DÉFAUT DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS

Le défaut de se conformer au *Code de conduite en vigueur à la Bibliothèque* peut entraîner la perte des privilèges liés à la Bibliothèque ou l'expulsion de celle-ci.

Les usagers sont responsables de la réparation ou du remplacement des ouvrages abîmés, du remplacement du matériel ou de l'équipement perdu ainsi que de la réparation ou du remplacement du matériel ou du mobilier abîmé à cause d'un mauvais usage.

Par courriel : [libadmin@alcor.concordia.ca](mailto:libadmin@alcor.concordia.ca)  
Par courrier : Administration de la Bibliothèque  
Université Concordia, Bibliothèque Webster  
1455, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1M8